

# **LES OBJECTIFS DU GREF**

- Le GREF s'intègre dans la filière Haut Niveau définie par la FFCO. Il constitue la base permettant l'accès des jeunes du Grand Est aux différents groupes fédéraux dans les meilleures conditions possibles.
- Le GREF permettra de détecter les jeunes du Grand Est « à potentiel ». Ces jeunes pourront alors pratiquer la course d'orientation et s'entraîner régulièrement avec des objectifs de progrès quelles que soient la taille et la structure de leur club. Un suivi individuel de chaque athlète sera mis en place.
- Le GREF a également pour objectif d'agir sur le groupe en créant une émulation en son sein à travers des situations de confrontation, facteurs de progrès ; il permet également d'être à l'écoute des jeunes et d'apporter les meilleures réponses à leurs besoins.
- Le GREF permettra enfin d'offrir aux jeunes du Grand Est une formation d'animateur qui leur permettra d'organiser des entraînements au sein de leur club ou d'encadrer des stages.

## **REGLEMENT DU GREF**

Le Groupe Régional d'Entraînement et de Formation de la Ligue Grand Est de Course d'Orientation se définit comme une structure permettant d'offrir, aux jeunes orienteurs de la région Grand Est de 11 à 18 ans qui le constituent, les moyens d'atteindre le plus haut niveau possible en Course d'Orientation à pied ou en VTT.

Le GREF est placé sous la responsabilité de la Ligue Grand Est de Course d'Orientation.

### **BASES REGLEMENTAIRES**

Les présentes règles découlent des textes qui précisent le fonctionnement des structures de haut niveau (Pôle France, Pôle Espoirs) régi par :

- Le code du Sport
- La charte du Sport de Haut Niveau

### **BUT**

Ce règlement a pour but de préciser les droits et devoirs de chaque orienteur du GREF de la Ligue Grand Est de Course d'Orientation, ainsi que le fonctionnement administratif, technique et financier de la structure.

### **CONSTITUTION DU COLLECTIF**

Le GREF de Lorraine s'adresse aux orienteurs de la région Grand Est ayant un potentiel, une motivation et des objectifs de carrière sportive à moyen et long terme. Sous la responsabilité de l'encadrement du GREF, ces jeunes reconnus « à fort potentiel » se devront d'avoir pour but l'intégration du Haut Niveau national.

Il s'articule en 3 groupes :

- **Performance**

L'objectif de ce groupe est d'obtenir les meilleures performances possibles sur les épreuves nationales pour intégrer l'équipe de France à l'issue.

- **Perfectionnement**

L'objectif de ce groupe est de détecter les meilleurs potentiels de la ligue Grand Est et d'acquérir l'expérience nécessaire pour atteindre le meilleur niveau possible.

- **CO à VTT**

L'objectif de ce groupe est d'obtenir les meilleures performances possibles sur les épreuves nationales pour intégrer l'équipe de France à l'issue.

La sélection des candidatures sera faite par la commission Jeunes de la LGECO, puis validé par le comité directeur.

## **EFFECTIFS**

Performance : 10 jeunes maximum de 14 à 18 ans.

Perfectionnement : 15 jeunes maximum de 11 à 18 ans.

CO à VTT : 8 jeunes maximum.

## **TARIF D'INSCRIPTION**

Une cotisation annuelle sera demandée à chaque athlète. Le montant de cette cotisation sera fixé et révisé tous les ans par le Comité Directeur. Cette cotisation comprend l'inscription au CREF ainsi que les frais de participation aux stages.

Toute absence justifiée sera remboursée à hauteur de 10 € par jour.

## **OBLIGATION DE L'ATHLETE**

L'orienteur s'engage :

- à faire preuve de la plus grande assiduité possible aux regroupements, stages et compétitions,
- à justifier son absence au moins un mois avant chaque regroupement, stage et compétitions auprès du responsable,
- à fournir un compte rendu d'entraînement à chaque regroupement ou stage.

## **SANCTION**

En cas du non-respect de ses obligations par un athlète, le comité directeur de la LGECO, sur proposition de la commission jeunes, pourra prononcer une sanction à l'intéressé, qui pourra aller de l'avertissement simple jusqu'à l'exclusion de l'athlète du CREF.

## **CONTROLE MEDICAL**

Une visite annuelle chez un médecin du sport sera recommandée.

Chaque athlète doit se conformer à la réglementation antidopage en vigueur.